

# CHALLENGE VELO PASSION CLUB JEUNE

## REGLEMENT

### Article 1 : présentation

Un challenge est créé au sein du club Vélo Passion Moyeuivre, réservé au club jeune.

Il a pour but une émulation de tous les jeunes et leur implication dans la vie du club.

### Article 2 Attribution des points

Une comptabilisation et un classement général seront établis mensuellement et pourront être consultés sur le site :

La période prise en compte débutera le week-end après l'A.G et se terminera le dimanche précédent l'A.G suivante du club

1 point : Présence aux entraînements les jours fixés par le comité en début ou en cours de saison. Participation à des manifestations cyclistes autres que FFCT, UFOLEP, de l'OMS, et de la municipalité. Tous les événements organisés par nos fédérations tels que : SNJ, BCMF, VI..... (1 point/jour + 3 points finalité)

2 points : Participation aux manifestations organisées sous l'égide des fédérations FFCT\*, UFOLEP\*. Présent aux réunions et manifestations fixées par le club.

3 points : Présent à l'assemblée générale, obtention d'une troisième place

4 points : Obtention d'une deuxième place

6 points : Pour une victoire

10 points : Pour un titre par discipline (départementale)

Qualifié pour régional FFCT

20 points : Pour un titre par discipline (régional) qualifié pour national FFCT

50 points : pour le titre suprême par discipline (national) qualifié pour CEER

### Article 3 : Récompenses

Les récompenses seront distribuées lors de l'A.G. Uniquement aux jeunes présents, ou représentés par un parent.

Une récompense supplémentaire sera attribuée au jeune ayant remporté le challenge à trois reprises.

### Article 4 : litiges

Toute contestation concernant les points attribués pourra être déposée sous 15 jours à la date de l'événement. Le bureau directeur se réunira ensuite pour statuer. En cas d'égalité de points il sera pris en compte, 1 : le nombre de points marqués aux manifestations UFOLEP, FFCT auquel le jeune aura participé. 2 : le nombre de présence aux entraînements, 3 : la date d'inscription, 4 : le plus jeune.

\* = Le jeune peut participer librement accompagné par un représentant légal à ses manifestations suivant le calendrier, ou lorsque certaines de ses manifestations sont encadrées par les entraîneurs du club. Le challenge sera reconduit annuellement après AG, suivant l'état financier du club. Ce règlement ne peut être définitif, il se doit d'évoluer en fonction des nécessités que feront apparaître les pratiques ou un changement de statuts du club. Toute modification sera établie et soumise à l'approbation du comité directeur